



La cinquantième assemblée du Comité consultatif a eu lieu le 19 mars 1991 à l'École polytechnique (salle B-201), 2900, Édouard-Montpetit à Montréal. La réunion a débuté à 9h30.

Les membres suivants étaient présents:

M. Claude Delisle (Québec)  
M. Guy Tanyan (Québec)  
M. Jacques Guiguère (Québec)  
M. Pierre Marchand (Canada)  
M. Jean-Guy Charest (Canada)  
Mme Lizzie Kulula (ARK)

Absents:

M. Bruno Desbois (ARK)  
M. Tommy Grey (ARK)  
M. Hubert Marcotte (Canada)

M. Philippe Di Pizzo, secrétaire exécutif

En l'absence du président, M. Claude Delisle présidera cette réunion, avec l'approbation de tous les membres présents.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant:

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Adoption du compte rendu de la 49e assemblée
3. Dépôt de documents
5. Complexe Grande-Baleine
  - a) Mise à jour
  - b) Rencontre avec un représentant de Pêches et Océans
  - c) Rencontre avec un représentant de Makivik (à confirmer)
5. Modifications à la Loi sur les Pêches
6. Emplacement avancé d'opérations de Kuujjuaq: mise à jour
7. Autres sujets
7. Prochaine réunion.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé comme présenté.

2. Approbation du compte-rendu de la 49e assemblée

L'adoption du compte-rendu de la dernière assemblée est reportée à la prochaine réunion en raison de l'absence de M. Tommy Grey, seul membre de l'ARK présent à la 49e assemblée.

3. Dépôt de documents

Les documents suivants ont été reçus au secrétariat du Comité depuis la dernière assemblée, et ont été transmis aux membres. Ils sont disponibles pour consultation à quiconque en fait la demande auprès du secrétaire.

- 50.3.1 Lettre datée du 6 mars 1991, de R. de Cotret (ministre de l'Environnement) au Comité consultatif, relativement au financement du Comité pour l'année 1991-1992;
- 50.3.2 Lettre datée du 7 mars 1991, de Claude St-Charles (Environnement Canada) au Comité consultatif, transmettant des documents sur la réforme à la réglementation sur la limitation de la pollution de l'eau par les usines de pâtes et papier;
- 50.3.3 Lettre datée du 7 février 1991, de Paul-A. St-Hilaire (Environnement Canada) au Comité consultatif, transmettant des exemplaires des ententes de mise en oeuvre de la CBJNQ et de la CNEQ;
- 50.3.4 Lettre datée du 7 février 1991, de Mireille Loignon (Pêches et Océans) au Comité consultatif, relativement aux activités de ce ministère fédéral dans le cadre de l'évaluation technique et scientifique du projet d'implantation des infrastructures d'accès au complexe Grande-Baleine;
- 50.3.5 Lettre datée du 14 décembre 1990, du ministre de l'Environnement Pierre Paradis au Comité consultatif, concernant les intentions du MENVIQ relatives à l'évaluation et l'examen du complexe Grande-Baleine et au respect de la CBJNQ;
- 50.3.6 Lettre datée du 7 novembre 1990, de Bertrand Tétreault (Conseil de la conservation et de l'environnement) à Pierre Paradis (ministre de l'Environnement), au sujet des principes fondamentaux de l'évaluation environnementale de grands projets;

50.3.7 Pochette d'information sur les amendements proposés à la Loi sur les pêcheries (printemps 1990).

4. Complexe Grande-Baleine

a) Les gouvernements du Québec et du Canada ont signé une entente relative à l'évaluation et l'examen environnemental conjoint du projet Grande-Baleine. Cette entente vise seulement le développement hydroélectrique, et exclut les infrastructures de transport, qui sont de juridiction provinciale. Cette entente sera mise en application dès que le président conjoint des quatre organismes impliqués (COMEX, COMEV, CQEK, Commission fédérale) sera sélectionné par Canada et Québec, après approbation de l'ARK et du Grand Conseil des Cris. Aux dernières nouvelles, les gouvernements du Québec et du Canada ne s'entendent pas sur cette question; l'ARK et le Grand Conseil des Cris ont rencontré les candidats proposés (MM. Paul Lacoste, Peter Jacobs, Bertrand Tétreault et Pierre B. Meunier) et donneront leur avis prochainement.

Entretiens, la CQEK examine le projet d'infrastructures de transport du Complexe Grande-Baleine. Les directives d'étude d'impact ont été émises par le MENVIQ suite aux recommandations de la CQEK et du COMEV, et l'étude d'impact a été déposé en décembre 1990. Après consultation avec le COMEV et la CQEK, le MENVIQ a averti Hydro-Québec que son étude d'impact présentait plusieurs déficiences, qui devront être corrigées et présentées sous la forme de renseignements additionnels et supplémentaires. Lorsque le MENVIQ jugera l'étude d'impact complète, il en avisera la CQEK qui disposera d'une période de 90 jours pour examiner le projet et prendre une décision. La CQEK a l'intention de procéder à une série de consultations publiques, en autant que les ressources financières adéquates et les structures nécessaires à cet examen soit mises en place avant le début de la période de 90 jours.

b) La rencontre prévue avec les représentants de Pêches et Océans Canada a été reportée à la prochaine assemblée car ce ministère n'a pas encore complété son évaluation initiale des impacts du projet Grande-Baleine dans son champ de juridiction. MM. Yvan Vigneault et Jacques Laurin, de Pêches et Océans, seront éventuellement disponibles pour participer à une rencontre vers la fin du mois d'avril 1991.

c) La société Makivik a également contremandé sa participation à cette rencontre en raison des élections générales qui se déroulaient toute cette semaine à Kuujjuaraapik. Les membres présents estiment qu'il est essentiel que Makivik établisse des liens avec le Comité consultatif dans le cadre des négociations qui ont actuellement lieu entre cette société, le gouvernement du

Québec et Hydro-Québec pour tout ce qui touche à l'environnement et aux processus prévus par le chapitre 23 de la CBJNQ. Une lettre à cet effet sera préparée à l'intention de Makivik, proposant une première rencontre avec le Comité consultatif.

5. Modifications à la Loi sur les pêches

Plusieurs modifications substantielles à la Loi sur les pêches ont été adoptées en février dernier par le gouvernement du Canada. Ces modifications de la Loi découlent de l'engagement du gouvernement fédéral de restaurer les stocks de poisson, et sont axées sur les parties de la Loi donnant une meilleure force de dissuasion en matière d'infractions sur les pêches; elles visent également à apporter des améliorations dans l'efficacité de la gestion des pêches et dans l'application des règlements, et augmenter le soutien en matière de protection de l'habitat du poisson.

Certains articles, notamment les articles 34, 35, 37 et 38, ont une importance particulière dans le contexte de l'implications du gouvernement fédéral dans l'évaluation environnement du complexe Grande-Baleine, infrastructures de transport y compris, puisqu'ils spécifient formellement que des autorisations sont requises lorsque l'on affecte un cours d'eau (par exemple: construction d'une route, d'un pont, installation de ponceaux, etc.). Il est vraisemblable que les groupes environnementaux utiliseront les particularités de cette loi, entre autres choses, pour forcer le gouvernement fédéral de s'impliquer officiellement dans ce dossier.

6. Emplacement avancé d'opérations de Kuujjuaq

Ce projet de la Défense nationale fait actuellement l'objet d'un examen par le Comité fédéral d'examen de l'environnement Kativik, conformément aux dispositions du chapitre 23 de la CBJNQ. Le Comité fédéral émettait, en mai 1989, des lignes directrices particulières pour la préparation de l'étude d'impact par la Défense nationale. Cette dernière déposait en 1990 son étude d'impact, et le Comité procédait à la deuxième étape de son examen: la conformité avec les lignes directrices particulières. Le public et les organismes intéressés ont disposé d'une période de trente jours pour examiner l'étude d'impact et en faire la critique, dans un premier temps en vue de permettre au Comité fédéral d'établir la conformité de l'étude. Cette période se terminait le 1<sup>er</sup> mars dernier, et le Comité fédéral doit établir, sur la base de sa propre analyse et des commentaires reçus, si l'étude est conforme et acceptable afin de procéder à la troisième

étape de son examen, les audiences publiques, qui auront lieu à Kuujjuaq à une date qui sera déterminée prochainement.

Le secrétaire du Comité consultatif, qui agit également à titre de secrétaire du Comité fédéral, tiendra les membres au courant des développements dans ce dossier.

7. Autres dossiers

L'évaluation environnementale par la Commission fédérale du projet de la Défense nationale d'installer un centre d'entraînement à Goose Bay et de procéder à des activités de vol à basse altitude au Labrador et au Nouveau-Québec a été stoppée puisque ce projet ne fait plus partie des intentions de la Défense nationale.

Cependant, la Défense nationale continue d'effectuer des vols à basse altitude à partir de Goose Bay. Ces activités sont continues et ne font l'objet d'aucun examen puisqu'elles étaient exclues de l'évaluation par la Commission fédérale.

Il y a donc lieu d'écrire à l'administrateur fédéral du chapitre 23 de la CBJNQ et au président de cette Commission, M. David Barnes, pour connaître les intentions du gouvernement fédéral dans ce dossier.

8. Prochaine réunion

La prochaine réunion du Comité consultatif pourrait coïncider avec les audiences publiques qui auront lieu à Kuujjuaq sur le projet d'Emplacement avancé d'opérations. Le secrétaire contactera les membres en temps opportun pour fixer cette date.

  
Philippe Di Pizzo

**KRG-Translation-LT-91/05/01**

**FIFTIETH SITTING**

**MINUTES**

**ADOPTÉ  
ADOPTED**

**Montreal, March 19, 1991**

## Kativik Environmental Advisory Committee

The fiftieth sitting of the Kativik Environmental Advisory Committee was held on March 19, 1991, at the Ecole Polytechnique (room B-201), 2900, Edouard-Montpetit, in Montreal. The meeting began at 9:30 a.m.

The following members were present:

Claude Delisle (Government of Quebec)  
Guy Tanyan (Government of Quebec)  
Jacques Giguère (Government of Quebec)  
Pierre Marchand (Government of Canada)  
Jean-Guy Charest (Government of Canada)  
Lizzie Kulula (Kativik Regional Government)

Absent:

Bruno Desbois (Kativik Regional Government)  
Tommy Grey (Kativik Regional Government)  
Hubert Marcotte (Government of Canada)

Philippe Di Pizzo, Executive Secretary

In absence of the Chairman, Claude Delisle will preside over the meeting, pending the approval of all members present.

The meeting's agenda is as follows:

1. Approval of the agenda
2. Adoption of the minutes of the 49th sitting
3. Filing of documents
4. Great Whale Complex
  - a) Update
  - b) Meeting with a representative from Fisheries and Oceans Canada
  - c) Meeting with a representative from Makivik Corporation (to be confirmed)
5. Modifications to the Fisheries Act
6. Forward Operating Location at Kuujjuaq: update
7. Miscellaneous
8. Next meeting



1. Approval of the agenda

The agenda was approved as presented.

2. Approval of the minutes of the 49th sitting

Adoption of the minutes of the last sitting was postponed to the next meeting since Tommy Grey, the only KRG member present at the 49th sitting, was absent.

3 Filing of documents

The following documents were received at the secretariat of the Committee since the last sitting, and were forwarded to the members. They are available for consultation upon request.

50.3.1 Letter dated March 6, 1991, from Robert de Cotret, federal Minister of the Environment) to the Advisory Committee, regarding committee funding for the year 1991-1992;

50.3.2 Letter dated March 7, 1991, from Claude St-Charles (Environment Canada) to the Advisory Committee, forwarding documents on changes to the by-law on the limits of water pollution produced by pulp and paper plants;

50.3.3 Letter dated February 7, 1991, from Paul-A. St-Hilaire (Environment Canada) to the Advisory Committee, forwarding copies of agreements to implement the JBNQA and the NEQA;

50.3.4. Letter dated February 7, 1991, from Mireille Loignon (Fisheries and Oceans Canada) to the Advisory Committee, regarding the activities of the this federal department in the framework of technical and scientific assessment of the implementation project of access infrastructure at the Great Whale Complex;

50.3.5 Letter dated December 14, 1990, from Pierre Paradis, Quebec Minister of the Environment, to the Advisory Committee, regarding the intentions of the MENVIQ with respect to the assessment and study of the Great Whale Complex and to the JBNQA;

50.3.6 Letter dated November 7, 1990, from Bertrand Tétreault (Environment Conservation Council) to Pierre Paradis, federal Minister of the Environment, regarding the fundamental principles of the environmental assessment of major projects;

50.3.7 Information package on proposed amendments to the Fisheries Act (spring 1990).

4. Great Whale Complex

- a) The governments of Quebec and Canada signed an agreement regarding the environmental assessment and study for the Great Whale project. This agreement is aimed solely at hydroelectric development, and excludes transportation infrastructures, which fall under provincial jurisdiction. This agreement will be applied as soon as the Chairman of the four organizations involved (COMEX, COMEV, KEQC, KERP) is chosen by the federal and provincial governments, pending the approval of the KRG and the Grand Council of the Crees. As far as is known, the governments of Quebec and Canada did not agree on this matter; the KRG and the Grand Council of the Crees met with nominees (Paul Lacoste, Peter Jacobs, Bertrand Tétreault and Pierre Meunier) and will make their decision shortly.

Meanwhile, the KEQC is examining the transportation infrastructure project for the Great Whale Complex. The guidelines of the impact assessment were issued by the MENVIQ upon the recommendations made by the KEQC and COMEV, and the impact assessment was filed in December 1990. After consultation with the COMEV and the KEQC, the MENVIQ notified Hydro-Quebec that its impact assessment was lacking in information, and that it would therefore have to make corrections and present them in the form of additional and supplementary information. When the MENVIQ deems the impact assessment complete, it will notify the KEQC, which will have 90 days to examine the project and render a decision. The KEQC intends to proceed with a series of public consultations, provided that there are adequate financial resources and necessary structures available before the 90-day period.

- b) The meeting that had been scheduled with the representatives from Fisheries and Oceans Canada was postponed to the next sitting as the department had not yet completed its preliminary impact assessment of the Great Whale project in its area of jurisdiction. Yvan Vigneault and Jacques Laurin of Fisheries and Oceans will soon be available to attend a meeting towards the end of April 1991.
- c) The Makivik Corporation will be unable to attend the meeting because of the week-long general elections that will be held in Kuujjuarapik. The members present believe it essential for the Makivik Corporation to establish ties with the Advisory Committee as part of the negotiations currently taking place between Makivik, the Government of Quebec and Hydro-Québec regarding effects on the environment and the process as provided for in chapter 23 of the JBNQA. A letter to this effect will be forwarded to Makivik, in which a first meeting with the Advisory Committee will be planned.

5. Modifications to the Fisheries Act

Several substantial modifications to the Fisheries Act were adopted last February by the Government of Canada. The modifications result from the federal government's commitment to replenish the supply of fish and are based on parts of the Act that act as a greater force of dissuasion against fishing offenses; they also aim at improving the effectiveness of fisheries management and the application of by-laws, as well as increasing support in terms of fish habitat protection.

Some sections, namely sections 34, 35, 37 and 38, have a particular importance in the context of involvement by the federal government in the environmental assessment of the Great Whale complex, including transportation infrastructures, since they formally specify that authorizations are required when a water course is affected (for example, road or bridge construction, culvert installation, etc.). It is possible that environment groups will use certain parts of the Act, among other things, to force the federal government to become officially involved in this file.

6. Forward Operating Location at Kuujuaq

This National Defense project is currently being studied by the Kativik Environmental Review Panel, in conformity with the provisions of chapter 23 of the JBNQA. In May 1989, the Panel issued specific guidelines for preparing the impact assessment by the Department of National Defense. The DND filed its assessment in 1990 and the Panel proceeded to the second step of its study: conformity with specific guidelines. The public and all interested parties have a 30-day period in which to study the impact assessment and make comments to enable the Panel to establish the conformity of the assessment. This period ended March 1, 1990, and the Panel must establish, on the basis of its own analysis and comments received, if the assessment is acceptable before proceeding to the third step of its study, that of holding public hearings, which will be held in Kuujuaq on a date to be determined.

The Secretary of the Advisory Committee, who is also the Secretary of the Panel, will keep members abreast of new developments in this file.

7. Miscellaneous

The Panel's environmental assessment of the National Defense project for installing a training centre in Goose Bay and proceeding with low-altitude flight activities in Labrador and Northern Quebec was stopped since the project is no longer part of the DND's plans.

However, the Department of National Defense will continue to execute low-altitude flights from Goose Bay. These activities are continuous and

not the subject of any study since they were excluded from the Panel's assessment.

There is cause to write to the Federal Administrator of chapter 23 of the JBNQA and to the Chairmain of this Commission, Bavid Barnes, to learn of the federal government's intentions in this area.

8. Next meeting

The next meeting of the Advisory Committee could coincide with the public hearings to be held in Kuujjuaq regarding the Forward Operating Location. The Secretary will contact the members at an oportune time to set a date.

Philippe Di Pizzo